

CONDITIONS GENERALE DE VENTE DE PRESTATIONS DE FORMATION

Objet

Les présentes conditions s'appliquent à la fourniture par SONEAR SAS de prestations d'enseignement de Formations continue organisées et mise en oeuvre sous forme de stage inter-entreprises et intraentreprises.

Ces prestations concernent le perfectionnement et l'approfondissement des connaissances du personnel dans le domaine des services vocaux.

Les stages inter-entreprises sont indiqués sur le site <http://www.SoNear.com>.

Inscriptions

Les inscriptions peuvent être prises par téléphone, mail, fax et via le site <http://www.SoNear.com>, cependant elles ne sont définitives qu'après réception du bulletin d'inscription et du paiement de la formation et des places disponibles.

Le bulletin d'inscription désignera les formations concernées : Intitulé de la formation, dates, lieux durée, noms et prénoms des participants et précisera l'adresse de facturation. Une confirmation d'inscription vous sera alors adressée.

Vous pouvez indiquer les coordonnées éventuelles de votre organisme collecteur et de leur demander une prise en charge. Une convention de formation en 2 exemplaires, à nous retourner signée, vous sera adressée dès réception de l'inscription.

Convention de formation

En application de la loi 71-575 du 16 juillet 1971, la facture tient lieu de convention de formation professionnelle simplifiée.

Prix des formations

Les prix des formations inter-entreprises seront indiqués sur le catalogue « formations » et sera reporté sur le bulletin d'inscription. Ces frais d'inscription comprennent le support de cours, les travaux pratiques, participation aux conférences, les documents complémentaires remis aux stagiaires, les pauses café, le repas du midi et l'attestation de présence.

Pour les formations intra-entreprises, celles ci feront l'objet d'un devis spécifique.

Les prix de nos stages sont indiqués hors taxes en Euros et il convient d'y ajouter la TVA en vigueur (19,6% au jour de publication du catalogue).

Modification, annulation de la commande du fait de SONEAR

SONEAR se réserve le droit de modifier en cours d'année le contenu des formations figurant à son catalogue en fonction des évolutions touchant le sujet traité. Les prix des stages sont aussi susceptibles d'être modifiés selon les conjonctures.

SONEAR se réserve aussi la possibilité d'annuler ou reporter un stage si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure même si les inscrits ont reçu une convocation. Chaque inscrit est alors prévenu du report ou de l'annulation de la session.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause, les droits d'inscription déjà perçus sont remboursés intégralement.

Modification, annulation de la commande du fait du client

Les annulations du fait du client doivent nous être communiquées par mail, téléphone et doivent être confirmées par courrier ou par fax le plus tôt possible avant le stage.

L'annulation du stage par un participant après son inscription entraîne le paiement à titre de dédommagement d'un montant correspondant à :

30% du stage en cas d'annulation 3 semaines au plus tard avant la date du stage

60% du stage en cas d'annulation 1 semaine au plus tard avant la date du stage

En cas d'annulation plus tardive la totalité du montant du stage sera due.

Toutefois, les remplacements sont acceptés avant le début des stages.

Propriété

SONEAR conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations et sur la documentation fournie aux participants. Toute reproduction, modification ou reproduction à des tiers de tout ou partie de la documentation est strictement interdite sans accord préalable du représentant légal de SONEAR.

Responsabilité de SONEAR

L'obligation de SONEAR pour les formations proposées est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Les formations proposées requièrent un niveau qui figure dans le descriptif de formation.

Il appartient donc au client de vérifier le niveau préalable du ou des stagiaires qui sont inscrits dans les formations.

Facturation

La facture tient lieu de convention simplifiée de formation continue.

Les versements sont à effectuer par chèque à l'ordre :

SONEAR

18, rue Yves Toudic

75010 PARIS

Ou par virement bancaire (coordonnées indiquées sur le bulletin d'inscription)

Le paiement complet de la facture ou à réception de l'accord de prise en charge de l'organisme collecteur.

A l'issue de chaque stage, une facture sera émise et adressée au client.

Contrôle de la formation professionnelle

SONEAR est immatriculée, sous le numéro 11 75 42669 75 en tant qu'organisme de formation continue, auprès de la Direction Régionale de l'emploi et de la formation professionnelle, 210, Quai de Jemmapes, 75468 Paris Cedex 10.

Le coût de cette formation pourra donc être imputé sur le budget « 1% formation professionnelle ».